

10<sup>C.</sup>

# Journal du Lot

10<sup>C.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TELEPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d° — ).....	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page ( — d° — ).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La situation politique en Allemagne: les nationalistes prendront-ils le pouvoir? — Le programme des nationalistes: multiplier les marchandages autour du plan des experts. — Les Etats-Unis et l'emprunt international allemand: un concours probable. — Les négociations anglo-russes. Une controverse instructive sur le droit de propriété.**

La crise politique se prolonge en Allemagne sans qu'on puisse entrevoir ni quand ni comment elle se résoudra.

Pour l'instant, la lutte paraît franchement engagée entre les nationalistes et les partis du centre.

Fortis de leurs succès aux élections du 4 mai, les nationalistes ont sommé le gouvernement de se retirer.

Mais celui-ci se refuse à céder la place.

Pour parer aux dangers d'une suprématie nationaliste, les partis modérés ont cherché à effectuer une concentration; chacun d'eux eût conservé son indépendance propre, tout en constituant un bloc de gouvernement.

Le chancelier Marx et Stresemann pensaient réussir.

Aussi bien, c'était là le seul moyen d'opposer à la coalition des nationalistes une coalition plus forte.

Dans tous les cas, une telle alliance pouvait conduire les nationalistes à composer, à se départir de leur intransigence.

Cette combinaison n'a pu encore être menée à bien: de nombreux populistes, glissant vers la droite, fièrent défection, affaiblissant d'autant le bloc des centres.

Au total, l'incertitude la plus complète règne quant à la formation d'une majorité gouvernementale au sein du Reichstag et au rôle dévolu éventuellement aux nationalistes.

On prête, au chancelier Marx, la détermination de prendre nettement l'offensive contre les nationalistes dès l'ouverture du Reichstag.

Mais, on peut se demander s'il est vraiment de taille à mener victorieusement cette lutte.

Trait-il, par exemple, s'il est battu, jusqu'à dissoudre l'Assemblée élue le 4 mai?

Maintenant, bien des événements, d'ordre extérieur en particulier, peuvent influencer sur l'évolution de la crise politique allemande.

Quoi qu'il en soit, un fait apparaît patent: la volonté des nationalistes de s'emparer du pouvoir, mais avant même que ne se réunisse le Reichstag, cela afin d'éviter un débat parlementaire qui pourrait être gênant.

Quant à la raison de cette offensive brusquée, qui se propose un objectif à très brève échéance, il faut la chercher, semble-t-il, dans le désir qu'éprouvent les nationalistes d'empêcher leur pays d'accepter les projets des experts.

Entendons-nous: à part quelques exceptions, les nationalistes se rendent compte combien il est impossible de repousser les suggestions des experts; ce serait le plus sûr moyen de coaliser contre l'Allemagne toutes les volontés alliées.

Aussi, les plus farouches pangermanistes eux-mêmes conviennent, la mort dans l'âme, qu'il faut s'incliner. Mais, ils ne veulent pas d'une acceptation pure et simple, d'une acceptation immédiate.

L'Allemagne, estiment les nationalistes, perdrait un puissant moyen de marchandage, si elle adoptait sans réserve les rapports des experts.

Ils espèrent que s'ils arrivaient au pouvoir, il leur suffirait de dire: « mort dans l'âme, nous nous inclinons devant de nouvelles concessions. »

Et si ce premier essai réussissait, le gouvernement nationaliste se ferait en quelque sorte mandaté par le peuple allemand pour obtenir des Alliés qu'ils effacent les ultimes conséquences de leur victoire.

On se rend compte, par ce bref aperçu, que les nationalistes allemands ne manquent pas d'ambition. Mais pourquoi ne caresseraient-ils pas de si belles espérances?

Depuis la signature de la paix,

l'expérience n'établit-elle pas que l'Allemagne a pu échapper à presque toutes les conséquences de la défaite?

Il y a bien eu le redressement opéré par M. Poincaré avec l'occupation de la Ruhr.

Mais aujourd'hui, à tort ou à raison — à tort, pensons-nous — ils croient que cet obstacle va disparaître. Dès lors pourquoi ne tenteraient-ils pas un effort suprême de libération?

Tant que durera l'indécision politique à Berlin comme à Paris, l'œuvre diplomatique ne saura se poursuivre.

Néanmoins, pendant et malgré ce répit, la Commission des Réparations n'en poursuit pas moins sa tâche, organisant les comités chargés d'assurer la mise en exécution des divers projets.

Au nombre de ces projets figure un emprunt de 800 millions, destiné tout à la fois à consolider la nouvelle banque allemande d'émission, cela afin de conjurer la crise de crédit, et à financer les réparations en nature.

On juge par là de l'importance d'un tel emprunt.

Toutefois, celui-ci n'est guère possible que si les Américains en souscrivent une large part.

Cette éventualité a-t-elle quelques chances de se réaliser?

On peut l'espérer après la déclaration que vient de faire le Conseil Consultatif du Federal Reserve Board, c'est-à-dire par les conseillers de la grande institution qui centralise les banques d'émission.

Ce conseil consultatif déclare que les Etats-Unis doivent, dans leur intérêt même, prêter des capitaux aux nations européennes qui rétablissent leur équilibre monétaire, et notamment à l'Allemagne.

Mais il déclare aussi que la nouvelle monnaie allemande doit être conforme au type du dollar et non pas au type de la livre sterling.

Il semble penser que l'Amérique ferait mieux de ne pas prêter à l'Allemagne, si l'Allemagne ne se donnait pas une monnaie convertible en or comme le dollar.

En somme, les financiers américains s'affirment disposés à souscrire, dans certaines conditions, à l'emprunt allemand.

Cette adhésion de principe est importante.

Quant aux conditions, ou réserves formulées, il n'y a pas de raison pour qu'on ne finisse pas par s'entendre, d'autant plus que les hommes d'affaires des Etats-Unis estiment que leur participation à l'emprunt aurait pour contre-partie de faciliter les exportations américaines.

On sait que des conversations sont en cours à Londres entre la Grande-Bretagne et les Soviets à l'effet d'établir une sorte de *modus vivendi* entre les deux pays.

Ces négociations ne progressent guère: elles se heurtent constamment à de nouvelles difficultés, marquées chaque fois par un temps d'arrêt plus ou moins long destiné à permettre aux partenaires de fixer leurs positions respectives.

La conférence anglo-russe vient de traverser précisément un de ces nouveaux temps d'arrêt.

La délégation soviétique a publié un communiqué où elle formule deux réserves essentielles, — que tout le monde y compris les simples spectateurs comme nous a le plus grand intérêt à suivre.

Elle a d'abord attiré l'attention sur la différence qui existe entre le système social de l'Angleterre et celui des Soviets.

Elle a rappelé, en outre, que les réclamations relatives aux propriétés britanniques ont été présentées en plusieurs groupes et elle propose d'examiner avant tout la question des dettes antérieures à la guerre.

On ne saurait contester que le gouvernement britannique n'ait tenté un grand effort de conciliation.

Il ne réclame pas la restitution des propriétés nationalisées. Il n'exige même pas que les ressortissants reçoivent un titre de propriété quelconque, en échange de celui qu'ils ne peuvent plus faire valoir.

Le gouvernement britannique demande simplement que ses ressortissants reçoivent des compensations

équitables et effectives, fût-ce sous la forme de concessions — c'est-à-dire sous une forme qui ne comporte point la propriété définitive et qui implique, par contre, un apport de capitaux.

Aussitôt, les délégués soviétiques de protester, au nom de la différence des institutions sociales des deux pays.

Les Soviets ont posé en principe que les propriétés peuvent être nationalisées sans indemnité; autrement dit, ils refusent de reconnaître le droit de propriété.

Or, c'est celui-ci qu'invoquent précisément les délégués britanniques.

On ne voit pas comment des interlocuteurs ne parlant pas le même langage finiraient — et finiront — par s'entendre!

En la circonstance, notre rôle de spectateurs ne manque pas d'intérêt!

M. D.

## INFORMATIONS

### En Allemagne

On mande de Bochum à la « Gazette de Cologne » que les représentants des syndicats de mineurs de la Ruhr, à l'issue de la conférence qu'ils ont tenue, ont télégraphié au chancelier Marx qu'ils repoussent la sentence arbitrale prononcée à Berlin, dans le conflit qui met actuellement aux prises mineurs et propriétaires de mines dans la Ruhr. L'irritation dans les milieux ouvriers est très grande contre la sentence arbitrale qui prévoyait la prolongation jusqu'au mois de mars 1925, du traité actuel concernant l'augmentation de la durée de la journée de travail dans les mines sans augmentation de salaire correspondante.

### L'ex-kaiser gêne les Hollandais

L'ex-kaiser a fait, sous la garde d'une petite escorte de gendarmes, une longue promenade en automobile pour visiter les jardins d'orchidées les plus renommés de la Hollande.

Le voyage devait avoir lieu la semaine prochaine, mais les orchidées ont fleuri cette semaine et, de plus, la reine Wilhelmine a fait savoir aux autorités locales qu'elle avait l'intention d'aller voir les fleurs la semaine prochaine.

Afin d'éviter une rencontre entre la reine et l'ancien kaiser, les autorités ont demandé à ce dernier de faire son voyage immédiatement, car une rencontre entre la reine et l'ex-empereur serait mal interprétée par les Hollandais antifrançais, qui sont très désireux de se débarrasser de leur hôte de Doorn.

La signature de la convention de Memel

Le gouvernement lithuanien a solennellement procédé à la signature de la convention de Memel, déjà revêtue des signatures de la France, du Japon, de l'Angleterre et de l'Italie.

La signature de cet acte met fin aux difficultés qui s'étaient élevées entre la Lithuanie et l'Entente, à la suite des événements dont le territoire de Memel avait été le théâtre depuis l'insurrection du 15 janvier 1923.

Entre autres conséquences, la convention prévoit l'ouverture du fleuve Niémen au trafic international, ainsi qu'un flottage des bois, d'où le territoire tire une grosse source de revenus.

Le général Dawes candidat à la présidence des Etats-Unis

La campagne commencée à Chicago pour la désignation du général Dawes comme candidat du parti républicain pour la vice-présidence des Etats-Unis bat son plein. Des milliers d'affiches portant les photographies de Dawes et Coolidge, avec la devise « l'Amérique d'abord », et contenant leurs biographies, ont été distribuées dans les pays.

Le général était opposé à ce projet lorsqu'il est arrivé d'Europe. Mais ses amis croient savoir qu'il y

serait beaucoup plus favorable maintenant.

### La bonification aux vétérans de guerre

Malgré le veto du président Coolidge, la Chambre des représentants des Etats-Unis a voté le projet de loi tendant à donner une bonification aux vétérans de la grande guerre.

Si le Sénat ne se laisse pas influencer par le veto du Président Coolidge, ce projet sera transformé en loi malgré l'opposition présidentielle.

### Une conférence interparlementaire aux Etats-Unis

Les deux Chambres du Congrès américain ont voté une résolution aux termes de laquelle l'Union interparlementaire a été invitée à se réunir en 1925 aux Etats-Unis. Les crédits nécessaires ont été également votés.

Pour autant qu'on peut le prévoir, la Conférence aura lieu au mois d'octobre et constituera un événement d'une grande importance internationale.

L'Union interparlementaire ne s'était pas réunie aux Etats-Unis depuis la conférence de Saint-Louis en 1904, à l'issue de laquelle le président Roosevelt avait déclaré son intention de convoquer la deuxième conférence de la Haye.

On sait que les réunions interparlementaires de cette année auront lieu à Berne et Genève du 22 au 28 août prochain.

Les relations commerciales franco-autrichiennes se développent

Dans une conférence faite à l'Association des industriels de Basse-Autriche, le ministre du commerce, M. Schuerff, parlant des échanges commerciaux de l'Autriche, a exposé les effets de la convention conclue l'année dernière avec le gouvernement français.

Le commerce avec la France, déclara-t-il, accuse une augmentation sensible. Les exportations autrichiennes dans ce pays ont triplé pendant le deuxième semestre.

Les importations françaises en Autriche se sont accrues aussi. La balance commerciale est toujours passive avec la France. Cependant, l'écart entre les importations et les exportations a beaucoup diminué.

Eruption de volcans à Hawaï

Un message de Honolulu annonce qu'une éruption violente du volcan Kilanea, dans l'île d'Hawaï, vient de se produire.

De gigantesques masses de cendre et de lave ont été projetées à une hauteur de 1.000 pieds. Elles couvrent actuellement une superficie considérable dans les campagnes environnantes. L'éruption a été accompagnée de grondements souterrains et de violentes secousses sismiques.

Un train arrêté par des sauterelles

Une nuée de sauterelles s'est abattue sur la Sardaigne, où elle a tout détruit sur son passage, en particulier aux environs de Sassari, près de la gare de Terranova. Elle était en si grand nombre qu'un train a été arrêté et n'a pu reprendre sa marche qu'après que la voie fut balayée à l'aide de jets de vapeur.

Désordres à la Guadeloupe

Au cours de nouveaux incidents provoqués par un groupe de protestataires prétendant que des fraudes électorales auraient été commises dimanche, la mairie de la Pointe à Pitre, a été saccagée et les archives ont été détruites.

La main-d'œuvre italienne en France

Une conférence doit avoir lieu prochainement entre le commissaire général de l'émigration et une délégation du gouvernement français, sur des questions intéressant l'emploi des travailleurs italiens en France.

### La destruction des insectes par avion

Des expériences très concluantes de destructions d'insectes ont été faites en Amérique, où des plantations de cotonniers ont été sauvées de la destruction par des pulvérisations d'arséniate de soude faites par des avions. On pense que ce procédé pourrait arrêter les invasions de sauterelles en Afrique du Nord.

### L'inventeur des rayons diaboliques va venir travailler avec un savant français

M. Grindele Matthews, l'ingénieur anglais inventeur du rayon diabolique, est arrivé à Paris où il rejoindra l'ingénieur français Royer.

Tous deux se rendront à Lyon, où ils travailleront en collaboration.

Leurs travaux porteront principalement sur la mise en pratique d'une nouvelle théorie scientifique appelée à révolutionner les conceptions actuelles de la matière et de l'action des forces inconnues.

### Le député communiste Doriot grâcié et remis en liberté

À la suite d'une démarche faite par les élus communistes de la Seine auprès du garde des sceaux, M. Lefebvre du Prey a fait signer au Président de la République un décret de grâce amnistiant en faveur du nouveau député communiste de la Seine Jacques Doriot, condamné récemment à six mois de prison pour propagande antimilitariste dans la Ruhr et détenu à la Santé.

M. Doriot a été remis aussitôt en liberté.

### Exécution capitale

L'assassin Marchand, deux fois condamné à mort pour avoir, le 31 octobre 1922, à Soissons, assassiné, violé et volé une demoiselle Bourgeault, âgée de vingt ans, et, le 25 octobre dernier, dans sa prison, assassiné le gardien Germain, a été exécuté.

### Elections sénatoriales

Dimanche, le Gard a procédé à l'élection d'un sénateur en remplacement de M. Cazelles, décédé.

Au premier tour, douze candidats étaient sur les rangs.

Au 3<sup>e</sup>, M. Bruguier (Cartel des gauches) a été élu par 465 voix contre 209 à M. Méjean.

Le nouvel élu, qui a 40 ans et 2 mois, doit être le plus jeune sénateur de France.

## CHRONIQUE LOCALE

### DÉSILLUSION !

Encore un candidat proclamé élu, le 11 mai, et qui, le 17 mai n'est plus élu. C'est le cas de M. Parys, candidat dans le premier secteur du Pas-de-Calais qui est obligé de céder la place à son co-listier, M. Salmon.

Le coup est dur, sans doute. Finis les hommages, les salutations empressées des électeurs, même de ceux qui n'ont pas voté pour l'élu.

M. Parys est, à cette heure, laissé de côté; les hommages et les salutations vont à son co-listier.

Et si dans le Pas-de-Calais, l'usage veut, que comme dans le Lot, on plante un peuplier devant la porte de l'élu, il faudra arracher le peuplier qui s'élevait devant la porte de M. Parys et le porter devant celle de M. Salmon.

Encore une cérémonie qui ne doit pas faire sourire: mais si M. Parys a « arrosé » le peuplier, c'est-à-dire, s'il a donné, selon l'usage, la bonne « pièce » à celui qui ont planté l'arbre de la victoire, est-ce qu'il réclamera la « pièce »?

Il est vrai, qu'à la suite de l'élection du 11 mai, ils sont plusieurs candidats auxquels on a fait la mauvaise blague de les proclamer élus et de les déclarer « battus » 2 ou 3 jours après!

Triste situation que celle de ces

pauvres bougres: et bien qu'ils ne soient pas à plaindre, on leur doit quand même un peu, beaucoup même de sympathie.

Député, fichtre! c'est un titre, que diable! c'est, de plus, une situation lucrative, parfois, et très bien considérée.

Comment un citoyen ne serait-il pas fier de ce titre et de cette « gâche » de tout repos.

Car, il n'y a pas à contester ce fait qu'un député est le citoyen de France auquel on demande peut-être, beaucoup de travail, qui, en principe, devrait avoir des soucis, des préoccupations constantes, des besoins absorbantes à accomplir, et qui, en réalité, ne fait rien, n'est tenu à exécuter aucun travail, s'il ne veut rien faire.

Sa situation est de tout repos pendant toute la législature. Il n'a que les quelques jours de campagne électorale à passer. Et dam! ces jours-là ne sont pas faits, toujours, de bonne gaîté, surtout, avec le système existant.

Avec ce système, c'est une obsession continue pour les candidats: « Aurai-je la majorité absolue? Aurai-je la plus forte moyenne, ou le quotient? Arriverai-je en tête ou en queue de la liste? Et puis, est-ce que la Commission de recensement maintiendra le résultat proclamé? »

En effet, voilà une question qui hante le cerveau des élus au quotidien! Il y a de quoi, certes, puisqu'aussi bien, dans l'Aveyron, la proclamation de tous les résultats n'est pas encore définitive.

Triste situation pour les proclamés élus dont on conteste l'élection, angossante perspective d'être déclarés battus!

Il faut espérer que dans 4 ans, la situation aura changé et que le franc scrutin d'arrondissement supprimera toutes les chicanes, les roueries, que provoque la R. P.

En attendant, plaignons les pauvres élus qui sont victimes des cruels désillusions que leur infligent les Commissions de revision!

LOUIS BONNET.

### DANS QUELQUES SEMAINES

Les journalistes sont curieux, non pas seulement pour leur bon plaisir, mais pour renseigner vite et le mieux possible leurs lecteurs.

La question à l'ordre du jour étant la constitution du nouveau ministère, les journalistes vont arracher des déclarations aux hommes politiques qui sont susceptibles de devenir ministres.

C'est à qui aura la déclaration la plus nette, la plus sensationnelle faite par l'homme politique le plus en vue, le plus « courou ».

Les journaux consacrent de longues colonnes à ces interviews qui, pour le moment, n'ont qu'un intérêt relatif.

Et naturellement, l'homme politique qui a la plus belle cote, c'est M. Herriot, député de Lyon, que l'on salue comme le futur président du Conseil.

L'interview qu'il a donnée sur l'œuvre du prochain gouvernement indique plusieurs lois, ou plutôt la suppression de plusieurs lois et décrets qui ont été votés par l'ancienne Chambre.

Nous relevons, notamment, dans cette interview, que M. Herriot réclame l'abolition du décret Bérard sur l'enseignement.

Ce décret a, en effet, soulevé beaucoup de critiques dont le Journal du Lot s'est fait l'écho et il ne semble pas que la mesure prise par l'ex-ministre de l'Instruction publique ait enchanté beaucoup des universitaires.

Mais, par la même occasion, nous pouvons bien signaler un autre décret Bérard qui a supprimé purement et simplement l'Ecole Normale d'instituteurs du Lot.

Est-ce que le prochain Gouvernement ne pourrait pas faire d'une pierre deux coups en supprimant le décret qui n'a pas été accueilli avec faveur dans les milieux universitaires des lycées et collèges et l'autre décret qui a porté un grave préjudice aux intérêts de Cahors et de l'enseignement primaire du Lot?

Nous serons fixés dans quelques semaines.

LOUIS BONNET.

## P. T. T.

M. Ramel, receveur des P. T. T. à Maison-Carrée (Alger), est nommé en la même qualité à Figeac.

## Lou Corrit del Quercy

Siège social : 180, rue Laforgette, Paris, X<sup>e</sup>.

Le Conseil d'Administration del Corrit croit devoir attirer l'attention des compatriotes loëtois sur l'œuvre des colonies scolaires qu'il organise tous les ans à l'époque des vacances.

L'œuvre des petits Parisiens dans le Midi, qui fonctionne depuis plus de quinze ans, et dont la haute portée philanthropique et sociale n'est plus à démontrer, est subventionnée par l'Etat et par la Ville de Paris.

Grâce à cette œuvre, de nombreux compatriotes, soucieux de la santé de leurs enfants, peuvent les envoyer ainsi dans le Lot, pendant les deux mois de vacances, en les faisant profiter d'une réduction de 75 0/0 sur le voyage tant à l'aller qu'au retour.

Depuis l'an passé, nous avons la possibilité de faire mieux encore : Nous pouvons faire bénéficier de cette réduction de 75 0/0 toutes les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans. Ces dernières peuvent même utiliser un retour individuel et facultatif avec une réduction de 50 0/0.

L'organisation comprend deux catégories distinctes de colons :

A. Enfants se rendant chez des particuliers : Ces enfants ou jeunes gens forment des colonies collectives et sont répartis dans des familles très honorables donnant toutes garanties au double point de vue de la morale et de l'hygiène. Ils bénéficient pour le voyage d'une réduction de 75 0/0, et les prix de pension alimentaire sont basés sur ceux des groupes scolaires de la Ville de Paris.

B. Enfants se rendant chez des parents : cette catégorie comprend : 1<sup>o</sup> les enfants ou jeunes gens partant et revenant en groupements collectifs et bénéficiant tant à l'aller qu'au retour d'une réduction de 75 0/0 ;

2<sup>o</sup> Enfants ou jeunes gens partant en groupement, mais revenant individuellement. Ils bénéficient de 75 0/0 à l'aller et de 50 0/0 au retour. Aux départs des colonies des personnes spécialement qualifiées accompagnent les jeunes voyageurs et assurent une surveillance attentive pendant tout le parcours.

Pour l'Administration del Corrit, le Président : D<sup>r</sup> Louis GANIAYRE.

N. B. — Pour tous renseignements complémentaires, écrire à M. Laval, trésorier général del Corrit, 2, rue du Pont-de-Lodi, 2, Paris, VI<sup>e</sup>.

## Droit de pêche

Sur les propositions des ministres des travaux publics, des ports et de la marine marchande, de l'agriculture et des finances, il est décrété :

Art. 1<sup>er</sup>. — A l'avenir, les adjudications du droit de pêche à exercer au profit de l'Etat dans les fleuves, rivières et cours d'eau navigables ou flottables pourront se faire par adjudications soit au rabais, soit au enchères, avec ou sans extinction des feux, soit sur soumissions cachetées.

Art. 2. — Lorsque l'adjudication aura été tentée sans succès, l'exercice du droit de pêche pourra être concédé par licences à prix d'argent.

Art. 3. — L'ordonnance du 28 octobre 1840 est abrogée.

## Le paiement des impôts

Le ministère des finances communique la note suivante :

Des informations erronées ont été publiées en ce qui concerne la portée et les conditions d'application de l'article 50 de la loi du 22 mars 1924, qui vise exclusivement les contributions arriérées jusqu'au 31 décembre 1923 et non les rôles émis en 1924. Cet article ne modifie en rien les conditions d'exigibilité des impôts directs, telles qu'elles ont été déterminées par la loi du 31 décembre 1921. Il en résulte que les contribuables, qui n'ont pas encore payé dans les délais fixés les contributions portées sur les rôles publiés avant le 31 décembre 1923 demeurent exposés à toutes poursuites de droit, la majoration à intervenir à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain constituant seulement une sanction supplémentaire. Enfin, les contribuables en retard ne doivent pas perdre de vue que l'affluence aux guichets des percepteurs dans le courant et notamment vers la fin du mois de juin peut avoir pour effet d'imposer une attente prolongée à ceux qui choisissent ce moment pour effectuer leurs versements.

Le ministère des finances rappelle que l'acquiescement des contributions peut avoir lieu soit par chèque ou virement en banque, soit par l'entremise du service des chèques postaux, soit enfin par l'envoi d'un mandat-contribution.

## Concert par T. S. F.

Nous sommes heureux d'annoncer que vendredi prochain, 23 mai, à 18 heures 15, aura lieu à la Tour-Eiffel par T. S. F., un festival Saint-Saëns. Mlle Madeleine Millochau se fera entendre dans l'Andante et le Final du 3<sup>e</sup> Concerto, l'Introduction et le Rondo Capriccioso et le Trio de Saint-Saëns.

## Pour les familles nombreuses

L'Académie française, le secrétaire perpétuel a informé ses collègues que M. et Mme Cognac-Jay doubleront la donation des cent prix de 10.000 francs que l'Académie est chargée par eux de distribuer chaque année aux familles françaises de cinq enfants au moins dont les parents n'ont pas plus de trente-cinq ans. Cette nouvelle création entraîne le don d'un capital de 15 millions environ. Elle fonctionne dès cette année. Les prix de 10.000 francs sont désormais pour la France au nombre de deux cents. M. et Mme Cognac-Jay créent, en outre, trois prix supplémentaires pour l'Algérie, un par département.

Le bénéfice de ces fondations de 10.000 francs n'est pas exclusif des prix plus importants créés auparavant par M. et Mme Cognac-Jay. Des parents qui ayant cinq enfants avant 35 ans ont bénéficié du prix de 10.000 francs, pourront toujours, s'ils ont neuf enfants avant 45 ans, concourir pour les prix de 25.000 fr.

## Pour les assises du Lot

M. le juge d'instruction a prononcé l'ordonnance de renvoi devant les assises du Lot, du nommé Urbain G... pour attentat et violences sur une fillette de 10 ans.

Urbain G... est originaire de Montcabrier où il travaillait, journellement, à côté de la fillette.

## Accidents du travail

En tournant une pièce en bronze, le nommé Marcel Cazalens, 26 ans, ajusteur chez MM. Deleros et Barrat, garagistes, place Gambetta, a reçu dans l'œil droit, au niveau du bord inférieur de la pupille, des éclats de métal. Cette blessure nécessitera une incapacité temporaire de travail de quatre à cinq jours.

Le nommé Jean-Antoine Peschaud, 42 ans, ouvrier camionneur chez M. Pouget, entrepreneur de transports, 5, rue Caviolle, a eu son pied droit pris sous une des roues du camion et a reçu des plaies contuses aux doigts de ce pied. Un repos de dix jours environ lui sera nécessaire.

Un autre ouvrier camionneur de la maison Pouget, Julien Boutet, 41 ans, est tombé de son camion et s'est fait des contusions abdominales qui nécessiteront, sauf complications, un repos de huit à dix jours.

## Un incident

Samedi matin, sur la place du Marché, une dame très honorable de notre ville avait acheté une douzaine d'œufs et remis un billet de 5 francs au marchand. Malgré ses protestations et celles d'une autre personne qui était à ses côtés, elle ne put obtenir la monnaie et, bien mieux, le marchand reprit les œufs en affirmant qu'il n'avait pas reçu le billet de 5 francs. Il insulta même grossièrement l'acheteuse.

Un gendarme en tournée sur la place prit le nom du propriétaire contre lequel plainte a été déposée.

## Société de pisciculture du Lot

Les membres de la Société de Pisciculture du Lot sont informés qu'une réunion générale aura lieu le Samedi 24 mai courant dans une des salles de la Mairie à 20 heures et de 21 heures précises.

## Ordre du jour :

Renouvellement du bail.  
Organisation du concours.  
Questions diverses.

## La Commission.

## La révision des évaluations foncières

Le ministère des finances communique la note suivante :

« La loi du 22 mars dernier prescrit pour 1924 une révision exceptionnelle et générale des évaluations foncières, dont les résultats serviront de base à l'assiette de l'impôt foncier à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1926. En vue de ce travail, les propriétaires d'immeubles bâtis, loués en tout ou partie, sont tenus, aux termes de l'article 46 de la dite loi, de produire, avant le 1<sup>er</sup> juillet 1924, une déclaration écrite indiquant au jour de la production le nom des locataires de chaque immeuble et le montant du loyer payé par chacun des locataires. Toute infraction à ces prescriptions entraînera l'application d'une amende de cent francs, décimes compris, qui sera encourue autant de fois qu'il sera relevé d'omissions ou d'inexactitudes dans les renseignements qui ont été fournis.

« Par contre, au cas où la déclaration produite ferait apparaître des infractions aux prescriptions relatives à l'enregistrement des baux et des locations verbales, ces dernières infractions ne comporteront pas d'amende et ne donneront lieu qu'au paiement d'un intérêt de retard au taux de 6 0/0 en sus des droits exigibles.

« Des formules spéciales pour la rédaction des déclarations seront, à partir du 15 mai prochain, mises gratuitement dans chaque mairie, à la disposition des intéressés. Pour éviter toute difficulté dans l'utilisation des données fournies, les propriétaires sont d'ailleurs priés de produire une déclaration distincte pour chacun de leurs immeubles.

« Les déclarations seront remises ou adressées sous pli affranchi au contrôleur des contributions directes dans la circonscription territoriale duquel se trouve l'immeuble ; toutefois, pour les bâtiments situés en de-

hors du département, les déclarations pourront être adressées au directeur des contributions directes en résidence au chef-lieu du département de la situation des biens. »

## Société nationale d'horticulture de France

Vendredi 23 mai, à midi, M. le Ministre de l'Agriculture inaugurerait l'Exposition générale horticole de printemps organisée au Cours-la-Reine, à Paris, par la Société Nationale d'Horticulture de France : fleurs, rosiers, arbustes fleuris, fruits, légumes industries horticoles, Beaux-Arts horticoles, architecture paysagère.

Cette fête florale, dont le succès s'accroît d'année en année ouvrira les autres jours de 9 h. à 18 h. 30 et clôturera le dimanche 1<sup>er</sup> juin au soir.

Conférences promenades le samedi 24, Dimanche 25 et jeudi 29 mai, à 10 heures du matin.

## Les veuves de militaires remariées

Si la veuve se remarie, elle peut, à l'expiration de l'année qui suit son nouveau mariage, renoncer à sa pension. Dans ce cas, elle a droit au versement immédiat d'un capital représentant trois annuités de cette pension, et la pension, si le défunt a laissé des enfants mineurs, est transférée sur leur tête jusqu'à ce que le dernier d'entre eux ait atteint 21 ans.

## Cumul des pensions

Les militaires ou marins de la réserve ou de la territoriale cumulent en temps de paix, pendant les exercices ou manœuvres auxquels ils sont convoqués, la pension militaire dont ils jouissent avec la solde et les prestations militaires afférentes à leur grade, mais le temps passé sous les drapeaux dans ces conditions n'entre pas dans la supputation des services militaires donnant droit à pension ou à révision de pension.

Le cumul de plusieurs pensions servies par l'Etat, les départements, colonies ou pays de protectorat, les communes ou établissements publics, est autorisé dans la limite de 18.000 francs. Au cas où cette limite est dépassée, l'excédent est retenu sur la pension servie par l'Etat.

Le cumul est interdit pour les pensions acquises dans l'exercice d'un même emploi.

## Ecole pratique coloniale du Havre

L'Ecole Coloniale du Havre a été fondée en 1908.

Son enseignement est entièrement gratuit.

Il a pour but de préparer les jeunes gens qui aspirent à la vie coloniale à bien remplir les diverses fonctions qui peuvent leur être confiées aux Colonies, au triple point de vue commercial, industriel et agricole.

Des bourses ou fractions de bourses peuvent être attribuées aux élèves dont les familles sont dignes d'intérêt.

La durée des études est d'une année seulement. L'admission est prononcée après examen des titres ou diplômes produits par les candidats.

Le Comité de patronage s'occupe du placement des élèves munis du diplôme de sortie de l'Ecole et il convient de signaler que, jusqu'à ce jour, tous les élèves diplômés ont ainsi trouvé des situations convenables dans les entreprises privées aux Colonies ou dans l'Administration qui a classé le diplôme de l'Ecole parmi les titres conférant des avantages pour entrer dans le personnel des affaires civiles coloniales.

La rentrée prochaine de l'Ecole aura lieu cette année, comme d'habitude, le 1<sup>er</sup> octobre.

Pour renseignements, écrire à M. le Maire du Havre, ou au Directeur de l'Ecole.

## Ecole d'agriculture et de laiterie d'Aurillac

### NOTE

Conformément à l'article 12 des statuts, l'Assemblée générale des membres de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole d'Agriculture et de Laiterie d'Aurillac aura lieu le lundi 26 mai courant, jour de la foire de la St-Urbain, à 11 heures du matin, au siège de l'Ecole.

Vu l'importance exceptionnelle de cette réunion, tous les camarades sont instamment priés de vouloir bien y assister. Ceux que leurs occupations ou leur éloignement empêcheraient de s'y rendre, peuvent envoyer leur adhésion soit au Président, M. Darses Joseph, agriculteur, à Lalardie de St-Saury (Cantal), soit à M. Orcier, professeur à l'Ecole, chargé de remplacer provisoirement M. Cayla, secrétaire, nommé professeur spécial à Riom (Puy-de-Dôme).

### Ordre du jour :

1<sup>o</sup> Renouvellement du bureau.  
2<sup>o</sup> Fixation du prix de la cotisation.  
3<sup>o</sup> Bulletin de l'Association.  
4<sup>o</sup> Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation individuelle.

Le Président : J. DARSEES.

## Institut électrotechnique et de mécanique appliquée de l'Université de Toulouse

Les examens d'admission commenceront le jeudi 26 juin à 8 heures du matin à l'Institut Electrotechnique, 4, Boulevard Riquet.

## Des polissons

Depuis plusieurs jours, les promeneurs qui passent sur la route de Larroque, à la hauteur du bureau d'octroi, constataient avec indignation qu'un réel danger les menaçait. De la place des Mobiles, des polissons s'amusaient à jeter des pierres sur les passants. Plusieurs personnes ont été atteintes et ont porté plainte. Une enquête a permis de pincer les polissons.

## Les explosions de la Courtine

Comme nous l'avons indiqué dans notre dernier numéro, les expériences faites au Camp de la Courtine en vue de l'étude de la propagation des sons n'ont pas donné de résultats. De nouvelles expériences seront faites les 23 et 25 mai.

## L'« Officiel » et les emplois réservés

Le ministre de la guerre vient de doter les diverses autorités militaires d'un extrait du « Journal Officiel » contenant le tableau E de la loi du 30 janvier 1923. Ce tableau concerne les emplois réservés par les entreprises industrielles ou commerciales jouissant d'une concession, d'un monopole ou d'une concession de l'Etat, du département ou de la commune.

Les anciens militaires candidats à ces emplois pourront prendre connaissance de ce tableau dans les différents bureaux ou établissements militaires (état-major, place, recrutement, hôpital) de la garnison, la plus proche de leur résidence.

## Mouvement des vins

Le mouvement des vins dans le Lot, pendant le mois d'avril 1924, a été le suivant :

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants : 13.290 hectol.  
Antérieures : 95.160 hectol.  
Total : 108.450 hectol.

Quantités de vins soumise au droit de circulation : 15.052 hectol.  
Antérieures : 82.969 hectol.  
Total : 98.021 hectol.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 8.134 hectol.

## Foire du 17 mai 1924

La foire de samedi a été très médiocre. Voici les cours pratiqués :

Bœufs gras, de 185 à 210 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 165 à 195 francs les 50 kilos ; bœufs de travail, de 3.400 à 5.000 fr. la paire ; vaches de travail, de 2.500 à 3.500 fr. la paire ; bouvillons, de 800 à 1.800 fr. la paire ; porcelets de 150 à 280 fr. pièce, suivant grosseur et qualité ; moutons gras, 1 fr. 80 ; agneaux, 1 fr. 90 ; le tout le demi-kilo ; brebis d'élevage, 190 à 310 fr. pièce, suivant grosseur et qualité ; poules grasses, 3 fr. 10 ; poulets, 3 fr. 20 ; lapins, 1 fr. 50 ; le tout le demi-kilo ; œufs, 4 fr. la douzaine ; pommes de terre, 30 fr. les 50 kilos.

## Révision des professions des réservistes des classes 1900 à 1919

A partir du 1<sup>er</sup> juin 1924, l'autorité militaire procédera à la révision des professions exercées par les hommes des classes 1900 à 1919. Cette opération a pour but d'inscrire sur les pièces matricules des intéressés la profession réellement exercée par eux actuellement et de permettre d'utiliser au mieux des intérêts de la défense nationale, les aptitudes de chacun. Elle sera faite au moyen de cartes adressées par le recrutement à chacun des intéressés. Ces cartes seront remplies par les réservistes et certifiées ensuite par l'employeur (chef de service, chef d'usine, directeur d'exploitation agricole, etc.). La certification par l'employeur sera remplacée par celle du maire de la résidence pour les chômeurs et les non employés (directeurs, propriétaires, professions libérales).

Dans le but de préciser d'une façon exacte la profession qu'ils exercent et la spécialité dans cette profession, les intéressés pourront consulter la nomenclature détaillée des professions dans les mairies, gendarmeries et bureaux de recrutement.

Sanctions. — Les réservistes sont informés que l'art. 56 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923 leur impose l'obligation de fournir une déclaration exacte dans les délais fixés.

Tout refus ou toute déclaration inexacte entraînera pour son auteur la sanction prévue à l'article 92 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923 sur le recrutement de l'armée.

## Avis de concours

Le concours annuel en vue du recrutement des élèves de l'Ecole des Infirmières de l'Assistance publique à Paris, aura lieu le 7 octobre 1924, à 13 heures, à l'hospice de la Salpêtrière, 47 boulevard de l'Hôpital, à Paris.

Cette Ecole est destinée à former des infirmières pour les hôpitaux et hospices de l'Administration générale de l'Assistance publique à Paris.

Pendant la durée des études, les élèves reçoivent une allocation annuelle de 600 francs. En outre, elles sont nourries, logées, chauffées, éclairées et blanchies. Après deux années d'études, le traitement de début est, pour les agents non logés, de 4.850 francs, auxquels s'ajoutent l'indemnité de vie chère, actuellement de 730 francs, et une indemnité de résidence fixée à 1.600 francs pour la région parisienne.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser : soit à la surveillance générale de l'Ecole des Infirmières, à la Salpêtrière, 47 boulevard de l'Hôpital, Paris (13<sup>e</sup>) ; soit au service du personnel, à l'Assistance publique, 3 avenue Victoria, Paris (4<sup>e</sup>).

mières, à la Salpêtrière, 47 boulevard de l'Hôpital, Paris (13<sup>e</sup>) ; soit au service du personnel, à l'Assistance publique, 3 avenue Victoria, Paris (4<sup>e</sup>).

## Rééducation professionnelle des mutilés

La loi du 2 janvier 1918 a ouvert aux mutilés et aux réformés de la guerre le droit à la rééducation professionnelle. Les lois du 29 juin 1918 et du 31 mars 1919 ont chargé l'Office national des mutilés de pourvoir à cette rééducation. Cette dernière loi, dans son article 76, en a étendu le bénéfice aux veuves de guerre ; la loi du 24 juin 1919 l'a étendue également aux victimes civiles de la guerre.

Grâce à ces lois, des écoles et des centres de rééducation ont été créés et se sont rapidement développés.

L'expérience est faite pour les mutilés et réformés de la guerre. Il est nécessaire maintenant de l'appliquer aux mutilés du travail.

Chaque jour, dans l'industrie, des ouvriers ou employés sont victimes d'accidents du travail. La loi du 9 avril 1898 les protège en leur accordant une « indemnité forfaitaire » qui est la conséquence du risque professionnel dont elle a posé le principe. L'ouvrier diminue dans son rendement touche une rente viagère ; mais il reste un déchet social et jusqu'alors nul ne s'est chargé, en France, d'assurer sa réadaptation au travail, source de nouveaux moyens d'existence et d'activité manuelle.

Cette grave lacune vient d'être heureusement comblée par le Parlement, qui a voté la loi suivante :

« Article premier. — Les mutilés du travail pourront être admis dans les écoles et institutions assurant la rééducation professionnelle des mutilés et réformés de la guerre en vertu de la loi du 2 janvier 1918, moyennant le remboursement du prix de la journée qui sera fixé par arrêté du ministre du travail, sur les avis de l'Office national des mutilés et réformés.

« Art. 2. — En aucun cas, la rééducation ainsi obtenue ne pourra se traduire pour l'avant-droit par une réduction des avantages qui lui auraient été accordés en vertu des lois sur les accidents du travail. »

Le ministre du travail a déjà étudié, de concert avec son collègue des pensions, les conséquences administratives des dispositions de cette loi car il ne suffit pas d'admettre les blessés du travail dans les écoles, il faut pourvoir à leur entretien pendant la durée de leur rééducation ou de leur réadaptation. Il faut que l'enseignement leur soit donné gratuitement.

Les intéressés peuvent, d'ores et déjà, formuler leur demande d'admission, pour être ensuite transmise à l'Office national, soit au directeur du Centre de rééducation professionnelle des mutilés, soit au Comité départemental des mutilés.

## Un point de droit

Le 30 juin 1922, un inspecteur des contributions indirectes de Besançon se présentait chez MM. Lauzet frères, négociants en vins à Mion (Doubs). Après avoir procédé au recensement des liquides en cave, les fonctionnaires qui venaient d'opérer comme agents de la régie déclarèrent à MM. Lauzet qu'ils allaient agir comme vérificateurs du chiffre d'affaires et leur enjoignirent de leur fournir à cette fin leur comptabilité.

Les négociants obtinrent, les trois agents examinant le grand livre et le rapprochant du registre des déclarations confié par l'administration aux négociants, constatèrent que certaines ventes avaient été faites sans expédition de régie et que d'autres étaient inapplicables aux quantités portées sur ledit registre. Procès-verbal fut dressé, et MM. Lauzet, poursuivis devant le tribunal de Besançon, furent acquittés, jugement que confirma la Cour d'appel de Besançon, pour ce motif que les agents procédant à la vérification des déclarations faites par un contribuable pour la fixation de ses impôts sont tenus au secret professionnel et à ce titre, ils n'ont pas le droit de révéler par un procès-verbal des faits étrangers aux vérifications qu'ils sont chargés de faire et en vue desquelles ils ont obtenu communication des documents secrets appartenant à des contribuables.

La Cour de cassation renvoya la cause et les parties devant la cour d'appel de Nancy, dont l'arrêt très motivé, dit que les agents du trésor chargés de l'établissement de l'impôt ne sont pas obligés au secret professionnel dans les opérations auxquelles ils se livrent pour l'accomplissement de leur mission et, par ces motifs, la cour de Nancy a condamné MM. Lauzet à trente-quatre amendes, au quintuple décime et à la confiscation des 29 hectolitres de vin litigieux. Ils sont condamnés, en outre, à tous les dépens.

## On ne doit mettre en conserve que des petits pois frais

Sur la plainte du président de la Fédération des Syndicats de fabricants de conserves alimentaires, le parquet de la Seine poursuivait, en correctionnelle deux négociants, MM. Alfred Josso et M. François Degey, inculpés de tromperie sur la marchandise pour avoir vendu, sous la dénomination de petits pois, des pois secs simplement trempés et mis en boîte. Le tribunal a condamné chacun des prévenus à 200 francs

d'amende. Le jugement donne des renseignements sur la dénomination suivante : « Attendu que les petits pois sont des légumes cueillis à l'état frais non encore en maturité, tandis que les pois destinés à être conservés à l'état sec sont au contraire cueillis après maturité... » Le Syndicat des fabricants de conserves alimentaires, qui s'était constitué partie civile, a obtenu un franc de dommages-intérêts.

## Chronique des Théâtres

C'est demain mercredi que les Cadurciens toujours amateurs de belles représentations auront le plaisir d'entendre Mlle Féraldy, 1<sup>re</sup> chanteuse légère de l'Opéra-Comique, M. Raugé, 1<sup>er</sup> baryton du théâtre de « la Monnaie », de Bruxelles, M. Collard, 1<sup>er</sup> ténor du Capitole, M. Lacoume et toute leur suite dans :

## Le Barbier de Séville

le chef-d'œuvre de Rossini  
Mlle Féraldy, notre compatriote avant sa rentrée à l'Opéra-Comique de Paris a bien voulu organiser une soirée à Cahors. Nous espérons que les Cadurciens lui en sauront gré et se rendront nombreux au Palais des Fêtes, pour l'applaudir.

Cette artiste dont on a déjà pu apprécier le talent chantera à « la leçon de chant »

Les variations de Proch en Italien  
Ce passage seul a fait courir tout Toulouse au Capitole.

## CHRONIQUE SPORTIVE

### Course cycliste

Dimanche, 18 mai, à 2 heures, à ce lieu, la course Cahors-Limoges et retour soit 80 kilomètres, organisée par le V. S. C.

Le départ a été donné à 14 heures, devant le siège social de la société, boulevard Gambetta.

Sur 16 partants, 11 ont terminé et sont arrivés dans l'ordre suivant :

1. Amiel, à 17 h. 6, du V. S. C. ; 2. Bouyssou, à 2 longueurs, du V. A. L. ; 3. Valadié, du V. A. L. ; 4. Brondel, du V. A. L. ; 5. Calmels, du V. S. C. ; 6. Vincent, du V. S. C. ; 7. Hilarion, du V. S. C. ; 8. Millau, 9. Lafon ; 10. Hornières, Auvillier, tous deux du V. A. L.

### Aviron

#### Championnat du Sud-Ouest

Dimanche a eu lieu à Moissac le championnat du Sud-Ouest à l'Aviron (Journée Préolympique), organisé par la Fédération des Sociétés d'Aviron du Sud-Ouest.

14 sociétés étaient engagées. La lutte a été vivement menée par les diverses sociétés. L'Aviron Cadurcien s'est classé 4<sup>e</sup>.

Dans la course, 4 rameurs outragers en pointe avec barreur (2.000 mètres en ligne droite), le résultat a été le suivant :

1<sup>er</sup> Aviron Bayonnais ; 2<sup>e</sup> Rowing-Club-Castillonnais à 3/4 de longueur ; 3<sup>e</sup> Aviron Réolais à 1 longueur ; 4<sup>e</sup> Aviron Cadurcien, à 3/4 de longueur ; 5<sup>e</sup> Société Nautique de Bayonne, à 1 longueur 1/2 ; 6<sup>e</sup> Société Nautique de Bergerac et 7<sup>e</sup> l'Union Sportive de Cognac.

L'équipe de l'Aviron Cadurcien était composée de : MM. Fabre, Combalbert, Astruc, Verdier ; barreur Ségué.

Le résultat obtenu par l'équipe de Cahors est des plus satisfaisants et nous sommes heureux d'adresser de vives félicitations aux excellents équipiers.

### COURSE AUX CLOCHERS

Organisée par MM. Deleros et Barat, sous les règlements de l'U. V. F., à Cahors, le 25 mai 1924.

Les coureurs départementaux se sont réunis à Cahors.

Itinéraire. — Départ : Cahors, garage Peugeot, Pradines, Douelle, Parnac, Luzech, Saint-Vincent, Cournou, Villesèque, Labastide-Marnhac, l'Hospitalet, Pern, Cieurac, Laburgade, Aujols, Arcambal et Cahors.

Dossards à treize heures, garage Peugeot, départ à quatorze heures, garage Peugeot ; arrivée, garage Peugeot.

Les coureurs aussitôt arrivés auront à faire le tour des Allées Fénélon où aura lieu la fête sportive donnée par l'Aviron Cadurcien ; une gerbe de fleurs sera offerte au vainqueur.

Les engagements sont reçus chez MM. Deleros et Barat, Cycles Peugeot, à Cahors.

Deux francs avec licence, trois francs sans licence.

1<sup>er</sup> prix, un cadre bicyclette fabrication Peugeot ; 2<sup>e</sup> prix, une paire roues Peugeot ; 3<sup>e</sup> prix, une paire enveloppe Wolber ; 4<sup>e</sup> prix, un boyau et une paire bande moutonnière ; 5<sup>e</sup> prix, une frein arrière et une paire bande moutonnière ; 6<sup>e</sup> prix, une roue libre et une paire bande moutonnière ; 7<sup>e</sup> prix, un porte-bagage et une paire bande mouton

(propriétaire) à l'Hospitalet, Dalber-ty (forgeron) à Pern, Paganel Camille à Cieure, Ausset Elie à Laburgade, Ausset Amédée à Aujols, Ausset Amédée à Arcembaud.

## Arrondissement de Cahors

### Catus

**Nos bons chauffards.** — Non contents d'aveugler constamment de leur puissante les piétons et de salir de vantures et portes, les maîtres du volant traversent la localité à une allure folle risquant chaque fois d'écraser quelqu'un.

Samedi, un de ceux-là, prit en écharpe la tente du magasin d'un de nos négociants et fuyant à toute allure ne s'occupant pas du dégât commis.

Heureusement que les pertes ne sont que matérielles. Mais que fut-il advenu, si les enfants, habitués à jouer sur ce trottoir, s'y fussent enroulés ? On frémit à cette idée et nous conjurons tous ceux qui sont propriétaires d'une auto, de ralentir pendant qu'ils traversent une localité.

### Cazals

**Démission du Maire.** — M. Cassot, maire de Cazals, vient d'adresser sa démission de maire à M. le Préfet du Lot.

A la tête de la municipalité depuis 1919, M. Cassot a fait accomplir d'importantes améliorations communales, et le programme, pourtant très chargé, qu'il avait soumis à ses électeurs, a été réalisé dans ses grandes lignes.

M. Vidilles, adjoint, vient également de se démettre de ses fonctions. L'un et l'autre restent conseillers municipaux.

### Frayssas

**Foire.** — Nos foires deviennent de jour en jour un grand marché régional. Elles prennent une importance considérable. Celle de vendredi fut très importante. Voici les cours pratiqués :

**Marché aux bestiaux,** moins d'animation que d'habitude :

Bœufs de gros attelage, de 4.500 à 5.000 fr. ; bœufs de travail, de 4.000 à 4.500 fr. ; bouvillons, de 3.500 à 4.000 fr. ; vaches de travail, de 4.000 à 4.500 fr. la paire ; bœufs gras, de 180 à 230 fr. les 50 kilos ; veaux, 4 fr. le kilo ; agneaux, de 4 à 4 fr. 50 le kilo ; moutons gras, de 4 à 4 fr. 25 le kilo ; pores de charcuterie, de 220 à 230 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 150 à 250 fr. la pièce suivant la grosseur ; chevreaux, de 2 à 2 fr. 25 le demi-kilo.

Poules et poulardes, 3 fr. 75 ; poulets, 4 fr. ; jeunes poulets de grains, 6 fr. ; lapins, 2 fr. ; dindes, 3 fr. 25 le demi-kilo ; pigeons, 6 à 7 fr. la paire ; œufs, 3 fr. la douzaine.

Grande animation sur le marché aux oisons : Oisons de la quinzaine, 30 fr. la pièce ; de la huitaine, 15 fr. ; canetons commun, 8 fr. la paire (de quatre jours) et 15 fr. la paire de la quinzaine.

Blé, 65 fr. ; avoine, 32 fr. fèves, 50 fr. ; pommes de terre, 28 fr. le sac de 80 litres.

**Jardinage et légumes :** Pois, 1 fr. 50 ; fèves, 1 fr. 20 le demi-kilo ; artichauts, 1 fr. pièce ; asperges, 3 fr. la botte ; cerises, 0 fr. 25 la douzaine ; plants de betteraves, 0 fr. 50 le cent ; plants de tomates, 0 fr. 50 la douzaine ; plants de chou, 2 fr. le cent.

Pas de vol, ni d'accident à signaler.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

**Soirée de famille.** — Les amateurs de bonne musique passeront dimanche 25 mai courant, une bien agréable soirée au théâtre municipal. L'orchestre l'Union Fraternelle organise pour ce jour-là, un concert et un bal. L'orchestre se composera de 20 exécutants, jazz-band, sous l'habile direction de M. Dubernard, directeur de la Société. Notre compatriote,

M. Charles Lacam, chevalier de la Légion d'honneur, déjà si apprécié du public figeacois, prêtera son gracieux concours à cette soirée.

**Le prix du lait.** — Depuis plus de deux mois, le lait est à 0 fr. 90 le litre. A cette époque de l'année où les fourrages sont abondants, rien ne justifie le cours trop élevé de cet aliment de première nécessité. Dans presque toutes les villes de France, même à Paris, une baisse sensible vient d'être constatée. Figeac ne doit pas faire exception à la règle.

**Aurons-nous bientôt un chemin praticable ?** — Nous avons eu l'occasion de signaler à diverses reprises l'état véritablement lamentable dans lequel se trouve en temps de pluie la rue Sainte-Marthe qui, du quai des Cordeliers, aboutit à la route nationale du quartier d'Anjou, entre l'école communale et le collège de jeunes filles. Nous disions que ce chemin était d'une réelle utilité parce qu'il assurait une communication directe entre ces deux quartiers. Mais par suite du mauvais état de cette voie, le trafic se trouvait détourné d'où une perte de temps pour les piétons et les véhicules qui auraient pu en faire usage. En temps de pluie ou à la suite d'un orage toutes les eaux du quartier d'Anjou s'engouffrent dans ce chemin qui est transformé en un véritable ruisseau jusqu'à la bouche d'égout qui se trouve à l'extrémité de la rue et qui est du reste insuffisante pour recevoir une aussi grande quantité d'eau.

Emu de cet état de choses le conseil municipal avait, dans une de ses délibérations, prié l'administration des ponts et chaussées de faire les travaux nécessaires pour que l'écoulement des eaux provenant de la route nationale soit effectué de façon à ne pas endommager une voie locale.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. l'ingénieur de l'arrondissement a l'intention de résoudre cette difficulté et que des études ont été déjà faites dans le but de construire un aqueduc sanitaire qui longera la rue Ste-Marthe pour amener directement les eaux au Célé en rejoignant celui qui existe déjà de l'extrémité de cette rue à la rivière.

De cette façon, la rue en question pourra être comblée et nivelée pour permettre une circulation favorable aux piétons et aux voitures.

Nous espérons que ce projet ne dormira pas trop longtemps dans les cartons de l'administration et que satisfaction sera donnée à une bonne partie de la population en commençant les travaux dans le plus bref délai.

**Pour l'hygiène.** — Nous nous sommes fait l'écho à diverses reprises des propriétaires riverains des boulevards et des quais, que les nuages de poussière soulevés par les autos incommode.

On nous avait promis un goudronnage de la chaussée des quais et de la traversée de la ville par l'administration des ponts et chaussées.

Le public veut bien espérer, que l'hygiène et la salubrité plaideront en faveur de cette nécessité, pour supprimer les germes de nombreuses maladies colportées par la poussière par un arrosage et un balayage très fréquents en attendant que soit fait le goudronnage promis.

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 17 mai, sous la présidence de M. Malrieu, président.

Le Tribunal a jugé trois affaires en correctionnelle :

1<sup>o</sup> Contre Cayrol Edouard, ouvrier ferblantier, poursuivi pour défaut de carnet anthropométrique et pour mendicité, qui est condamné à un mois de prison sans sursis et aux dépens.

2<sup>o</sup> Contre M. Delclaux, propriétaire à Souceyrac, poursuivi pour avoir mis le feu dans un champ à moins de 100 mètres des bois voisins, qui est condamné à 16 fr. d'amende et aux frais.

3<sup>o</sup> Pour injures, coups et blessures contre Séryguc, de Figeac. Le Tribunal tenant compte de ce que Séryguc avait été provoqué par le plaignant, le condamne à 16 fr. francs d'amende avec sursis.

### Latronquière

**Sangliers.** — M. Granouillac, de Latronquière de Peucharielle, a fait

partir 8 gros sangliers fourrés dans des genêts. Ils ont été poursuivis mais n'ont pu être atteints. A la prochaine battue nous souhaitons à nos chasseurs meilleure réussite.

### St-Jean-de-Laur

**Mariage.** — Récemment a été célébré, à Gréalou, le mariage de M. Gaillard, maire de Saint-Jean-de-Laur avec Mlle Marie Ortalo.

Nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

### Frayssinhes

**Accident mortel.** — Les jeunes gens de la commune de Frayssinhes, annonçant la fête locale, ont des organisateurs, le jeune Henri Brunies, âgé de 20 ans, faisait partir des bombes. Ayant mis le feu à l'une d'elles et ne la voyant pas éclater, il se baissa pour l'allumer à nouveau. A ce moment, la bombe fit explosion en même temps qu'une deuxième qu'il tenait à la main. L'infortuné jeune homme eut un bras arraché et la tête fracassée. Quand ses camarades le relevèrent, il avait cessé de vivre.

Ce terrible accident a mis toute la commune en deuil. La fête n'a pas eu lieu.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

**Représentation de « Polyeucte » à Gourdon.** — Vendredi et samedi 23 courant, de 3 à 5 heures du soir, la population de notre ville aura la bonne fortune d'entendre « Polyeucte » sous le préau du petit séminaire, donné par une troupe de choix.

On est prié de retirer les cartes jusqu'au jeudi 22 courant à 18 heures, chez M. Laforgue, avenue Cavaignac ou chez M. H. Malbec, rue Guillaume Roque.

Après cette date on devra s'adresser à l'ouverture des portes, à 8 heures, au Petit Séminaire.

**Concert-promenade.** — On nous annonce que l'Union musicale se fera entendre le jeudi 22 mai, à 21 h., sur les allées de la République, avec la batterie des tambours et clairons.

**Profilé.** — Pierre Pébeyre, 12 ans, élève du cours complémentaire de notre ville, a déclaré au commissariat de police avoir trouvé, sur la voie publique, un billet de banque qu'il tient à la disposition de son légitime propriétaire.

Nos félicitations à ce brave garçonnet qui est le fils des épiciers dont l'immeuble occupe le coin en face la librairie tenue par M. Anglade.

M. Roques, de Loumenat, près Gourdon, a également déclaré avoir trouvé, le 10 courant, un mouton chez lui. Il le soigne en attendant que son propriétaire vienne le lui réclamer.

Nos félicitations à M. Roques.

Le jour de notre dernière foire, M. Auguste Bos, le sympathique gérant de la succursale de l'épargne, trouva dans son magasin, un portefeuille contenant une certaine somme d'argent. Il le tient toujours à la disposition du perdant.

Nos félicitations à cet honnête commerçant.

### Gramat

**Concours de pouliches (Résultats du 14 mai).** — Pouliches de 3 ans : 1<sup>er</sup> prix, M. Lacarrière, à Thémimes, 800 fr. ; 2<sup>e</sup>, Vernet, à Issendolus, 700 fr. ; 3<sup>e</sup>, Bouzou, à Thémimes, 700 fr. ; 4<sup>e</sup>, Rochy, au Bourg, 600 fr. ; 5<sup>e</sup>, Issaly, à Issendolus, 300 fr. ; 6<sup>e</sup>, Vitrac, à Gramat, 300 fr. ; 7<sup>e</sup>, Vieillescazes, à Issendolus, 250 fr. ; 8<sup>e</sup>, Lacarrière, à Thémimes, 200 fr. ; 9<sup>e</sup>, Péguier, à Durban, 200 fr. ; 10<sup>e</sup>, Estay, à Blanat, 200 fr. ; 11<sup>e</sup>, Floirac, à Rocamadour, 200 fr.

Pouliches de 2 ans : 1<sup>er</sup> prix, M. Pechmalbec, à Sonac, 200 fr. ; 2<sup>e</sup>, Floirac, à Rocamadour, 200 fr. ; 3<sup>e</sup>, Lacarrière, à Thémimes, 200 fr. ; 4<sup>e</sup>, Henri Vitrac, à Cavaignac, 150 fr. ; 5<sup>e</sup>, Courbaise, à Sonac, 150 fr. ; 6<sup>e</sup>, Lacam, à Issendolus, 120 fr. ; 7<sup>e</sup>, prince Murat, à Labastide-Murat, 120 fr. ; 8<sup>e</sup>, Estay, à Blanat, 75 fr. ; 9<sup>e</sup>, Bergognoux, à Rignac, 11<sup>e</sup>, Henri Vitrac, à Cavagnac, 75 fr. ; 12<sup>e</sup>,

Delsahut, à Thémimes, 75 fr. ; 13<sup>e</sup>, Montel, à Issendolus, 75 fr.

**Pouliches d'un an :** 1<sup>er</sup> prix, Brunet, à Issendolus, 100 fr. ; 2<sup>e</sup>, Louis Combes, à Gramat, 80 fr. ; 3<sup>e</sup>, Lacarrière, à Thémimes, 80 fr. ; 4<sup>e</sup>, Ferluc, au Bourg, 75 fr. ; 5<sup>e</sup>, Lacarrière, à Thémimes, 75 fr. ; 6<sup>e</sup>, Gauthier, à Issendolus, 75 fr. ; 7<sup>e</sup>, Pechmalbec, à Sonac, 75 fr. ; 8<sup>e</sup>, Hérel, au Périé, 50 fr. ; 9<sup>e</sup>, Floirac, à Meyronne, 50 fr. ; 10<sup>e</sup>, Vareilles, à Lavergne, 50 fr. ; 11<sup>e</sup>, Lacarrière, à Bétaille, 50 fr. ; 12<sup>e</sup>, Lamothe, à Thémimes, 50 fr.

### Caniac

**Foire.** — Notre foire de mai ayant été reportée au lendemain de la foire de Labastide, à cause de sa coïncidence n'a pas été tout à fait aussi importante. Voici les cours qui ont été pratiqués :

Brebis de troupeau, de 160 à 170 fr. ; agnelles, de 140 à 150 francs pièce.

Le foirail aux bœufs était pour ainsi dire presque vide d'animaux et il ne s'y est pas traité d'affaires. Les oisillons se sont payés de 10 à 12 fr. pièce ; les œufs, 3 fr. 25 la douzaine.

### Salviac

**L'explosion de la Courtine a été entendue à Salviac.** — En vue des exercices faits en ce moment par le service de l'état-major de l'armée et de l'artillerie, d'accord avec l'institut physique du son, l'administration des Ponts et Chaussées avait envoyé un chef cantonnier, M. Prat, sur la montagne appelée le Pechazat afin de se rendre compte si on pourrait entendre la détonation du camp de la Courtine produite par l'explosion de 10 tonnes de mélinite et dans l'affirmative, mesurer le temps mis par le son pour parvenir jusqu'à ses oreilles.

Après avoir réglé exactement sa montre sur l'heure de Paris, M. Prat se rendit sur la montagne susdite accompagné d'une foule de curieux.

A sept heures une minute on entendit parfaitement la formidable détonation qui avait eu lieu à 6 h. 30.

Le son avait donc mis 31 minutes pour parvenir à Salviac.

Cette curieuse expérience permettra sans doute aux savants de constater ce curieux phénomène à savoir que le son ne se propage pas d'une façon uniforme mais qu'il existe des zones de silence et des zones d'audition.

Les expériences du 23 mai et du 25 mai confirmeront vraisemblablement cette opinion.

**La désertion des campagnes.** — Nous enregistrons depuis quelque temps une recrudescence d'abandon de campagne par les jeunes filles de notre commune.

Nous avons signalé d'ailleurs cet état de choses et malheureusement les remèdes sont peu nombreux.

### Souillac

**Mutualité.** — La Société de secours mutuels Saint-Martin vient d'obtenir de M. le Ministre de la prévoyance sociale une subvention de 273 francs.

**Mutilés.** — Dimanche, à 2 heures, la section cantonale des mutilés, veuves de guerre et ascendants, a tenu une réunion à la mairie, sous la présidence de M. Louis Sote, président.

Au bureau avaient pris place MM. Audubert, Segalard, Laroumanie, Cantemerle, Mazeaud, Veysière, Mouraud, etc.

Une adresse de félicitations est envoyée à M. Calmon, député, avocat de la section.

Ont été délégués à l'Office départemental des Pupilles de la nation M. Sote et Mme Maury.

Tous les membres du bureau auxquels sont joints MM. Montin et Manet, Mmes Maury, Roudier et Linol, sont délégués pour l'organisation d'une fête au profit de l'œuvre.

### Vayrac

**Foire.** — Favorisée par une journée très chaude, notre foire du 17 a été très importante, tous les foirails étaient bien approvisionnés.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs de travail, de 5.000 à 5.200 francs la paire, vaches de boucherie,

de 130 à 150 fr. les 50 kilos, suivant qualité.

Veaux, de 5 à 6 fr. la livre ; petits cochons, de 120 à 150 fr. pièce.

Volaille, de 5 à 6 fr. la livre ; canetons de quinze jours, 5 fr. la paire, petits poussins, de 2 fr. 50 à 3 fr. la paire, lapins, de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 la livre, beurre, 12 fr. le kilo.

Halle aux grains : Blé, de 70 à 75 francs l'hectolitre, avoine, de 8 à 10 francs le carton de 25 litres.

Le commerce local et les marchands forains firent de très bonnes recettes.

# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 50.

## EN RUSSIE

### Ouverture du 3<sup>e</sup> Congrès du Parti Communiste

De Riga : Lundi prochain s'ouvrira le Troisième Congrès du Parti Communiste Russe.

A l'occasion de ce Congrès, l'organisation soviétique nomme les Amis de l'Aviation fera cadeau d'une escadrille de 19 avions qui sera appelée « l'escadrille Lénine ».

### La tension germano-russe

#### Les manifestations en Russie

De Moscou : Les autorités centrales du gouvernement des Soviets ont ordonné à toutes les organisations de participer aux manifestations populaires, prétendument spontanées, contre le gouvernement allemand.

### RUSSIE ET JAPON

#### Vers la conclusion d'un accord

De Tokio : Les pourparlers russo-japonais ont pris maintenant un caractère pratique.

Les négociateurs ont reçu les pouvoirs nécessaires pour formuler les clauses d'un traité d'entente.

### Les relations interalliées

#### Les conversations italo-belges

De Milan : Les milieux officiels déclarent que les conversations italo-belges, qui viennent d'avoir lieu à Milan, ont renforcé le vif désir de M. Mussolini de s'entendre en un bref délai avec M. Mac Donald et le futur président du Conseil français.

On estime que les conclusions de l'entrevue de Milan correspondent aux intentions de la Grande-Bretagne à l'exception toutefois de la question de la liaison des dettes interalliées et des réparations.

Les conversations italo-belges simplifieront, pense-t-on dans les milieux italiens, la tâche du futur gouvernement français.

Celui-ci se trouvera en présence, en effet, d'une résolution concordante de l'Italie et de la Belgique.

Il pourra, sans perte de temps, se prononcer sur cette résolution.

## EN ALLEMAGNE

### Le Kaiser et les anciens soldats de la Garde

De Berlin : L'ex-Kaiser vient d'envoyer un chèque important pour couvrir une partie des frais nécessités par l'inauguration, à laquelle il sera procédé le 14 juin, du monument élevé à la mémoire des soldats du premier régiment de la garde, tués au cours de la guerre.

La cérémonie d'inauguration revêtira le caractère d'une grande démonstration monarchique.

## SERVICE DE NEUVAINES

Monsieur Eugène LABEUNIE, lieutenant de complément au 153<sup>e</sup> d'infanterie à Sarreguemines ; Madame Eugène LABEUNIE, née THOUAND, et leur fils René ; les familles THOUAND, HEILLES ont l'honneur d'informer leurs amis et connaissances qu'un service de neuvaine sera célébré le jeudi 22 mai, à 9 heures, en l'église Saint-Barthélemy, pour le repos de l'âme de

## Madame veuve THOUAND

## Il ne faut pas confondre

la Quintonine avec les autres extraits, car l'heureuse combinaison des produits qui la composent, produits très actifs et judicieusement choisis, en font un produit de tout premier ordre.

La Quintonine, dose pour faire un litre de vin fortifiant, se vend 3 fr.

Pharmacie Orlicac à Cahors.

## MAISON DE PARIS

### AUX 100.000 PALETOTS

Rue Maréchal-Joffre — Cahors

Demande un APPRENTI

De 13 à 15 ans, présenté par ses parents

Payé de suite

### ON DEMANDE...

M. BRUNET, prop<sup>re</sup> à CAILLAC

Demande des Ouvrières gamines de préférence

POUR RAMASSER LA FRAISE

Nourries, Logées et bon salaire

## ATTENTION !!!

Demain MERCREDI et JEUDI, sur la place du Marché, près la Cathédrale, UN WAGON DE CHAUSSURES sera vendu à des prix qui étonneront toute la population.

### APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Un grand lot de bottes dames, valeur 60 fr., vendu 19 fr.

Chaussures toile blanche, valeur 22 fr., vendu 6 fr. 95

Chaussures vernies, valeur 55 fr., vendu 19 et 29 fr. la paire.

Chaussures pour hommes, depuis 29 fr. et nombreux articles dont on ne peut énumérer les prix.

Venez tous vous chausser, Mercredi et Jeudi, place du Marché.

### A CÉDER

## VASTE MAGASIN

Situé au centre de la ville

S'adresser à M. Bonnave, grainetier

### A LOUER DE SUITE

## MAGASIN pour commerce

Fruits, Légumes, Primeurs, Charcuterie

Bien situé à CAHORS

S'adresser au Bureau du Journal

## LA MAISON HENRAS

4, place du Théâtre

(Ancienne Gendarmerie)

## Achètez les Plumets

A DES PRIX TRÈS ÉLEVÉS

### ON DEMANDE

## Un Veilleur de Nuit

ET

## Un Garçon de Magasin

S'adresser au Bureau du Journal

### ON DEMANDE

du Personnel vendeurs

Apprentis vendeurs

et Vendeuses

AUX MAGASINS DU PRINTEMPS

— CAHORS —

## AVIS

Madame veuve ESPÉRET

PROPRIÉTAIRE

de l'Hôtel de la Truite-Dorée, à VERS, prévient sa clientèle et le public qu'elle continue d'exploiter son Hôtel comme par le passé.

Feuilleton du « Journal du Lot » 8

FLORENCE L. BARCLAY

## LE ROSAIRE

Roman traduit de l'anglais

PAR

E. DE SAINT-SEGOND

V

### CONFIDENCES

— Merci, répondit Garth.

Puis au bout d'un moment de silence :

— C'est vraiment amical à vous, miss Champion, de prendre la peine de penser à tout ceci et de me le dire. Puis-je vous exprimer ma reconnaissance en vous expliquant où résident mes difficultés ? Je ne les ai jamais bien envisagées moi-même, mais je crois que je pourrais vous les expliquer.

De nouveau un long silence, Garth fumait et musait ; Jane attendait ; c'était un silence très sociable, rempli de promesses ; néanmoins, à la fin, Garth le rompit.

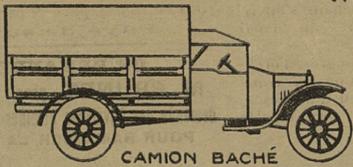
— Deux femmes, les deux seules femmes qui ont compté dans ma vie, vous dirai-je moi un idéal au-dessus de moi-même, ma mère, est un souvenir sacré, l'autre, la vieille Margery Graun, a été la gardienne de mon enfance,

et est aujourd'hui ma femme de charge et mon conseil : son cœur fidèle et son dévouement constant tâchent de me garder digne de la bien-aimée mémoire de celle dont la présence m'a manqué à l'heure où je suis devenu un homme. Margery demeure à Castle Gleneesh ; quand j'y retourne, c'est elle que j'aperçois d'abord dès que s'ouvre la porte du hall. Je crois alors avoir sept ans, et je lui saute au cou ! Je ne vous plains pas, miss Champion, quand je crois avoir sept ans, mais je plains à Margery. Le jour où j'amènerai une maîtresse à Gleneesh et la présenterai à Margery, ses vieux yeux assurément essayeront de la voir tout en beau, son vieux cœur n'aspirera qu'à l'aimer et la servir ; mais je veux qu'elle trouve la nouvelle maîtresse digne de son idéal et du mien : la chrétienne qu'était ma mère ! Plus d'une fois, si difficile à

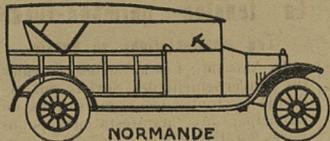
**POUR VOS TRANSPORTS  
POUR VOS LIVRAISONS  
VOUS AUREZ LE CAMION QU'IL VOUS FAUT AVEC LE  
CHÂSSIS UNE TONNE**

**Ford**

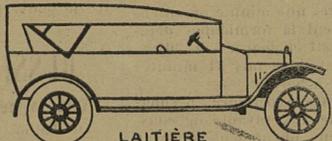
CARROSSÉ A VOTRE GRÉ EN [Plateforme, Camion bâché, Camionnettes:  
Normande, Boulangère, Laitière etc.]



CAMION BÂCHÉ

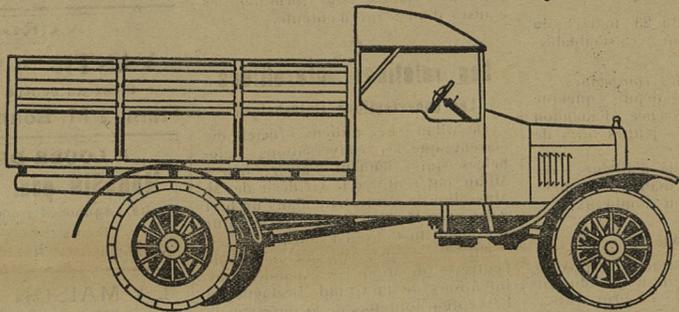


NORMANDE



LAITIÈRE

MÊME CARBURATEUR ÉCONOMIQUE QUE SUR  
LA NOUVELLE FORD FRANÇAISE



**PRIX DU CHÂSSIS 10.200**

(pris Bordeaux)

Supplément de mille francs pour éclairage et démarrage électriques.  
Grande ou petite multiplication, à votre choix, permettant d'assurer  
l'une 35, l'autre 25 Kilomètres à l'heure.

**ROBUSTE - ÉCONOMIQUE - IMBATTABLE**

Chez tous les Agents Ford: dans toute la France.

Automobiles Ford

33, Boulevard Albert-1<sup>er</sup> - BORDEAUX

**Bourse de Paris**

**Cours comparatifs de la Semaine**

Dernier revenu	Cours du 9 mai	Cours du 16 mai
<b>Fonds d'Etat</b>		
3 .. 3 0/0 .....	53 10	54 »
3 .. 3 0/2 amortissable ..	65 15	66 »
3 50 .. 3 1/2 0/0 .....	81 45	83 40
4 .. 5 0/0 .....	69 »	68 40
4 .. 4 0/0 1917 .....	57 07	56 60
4 .. 4 0/0 1918 .....	56 25	55 95
5 .. 5 0/0 1920 .....	83 »	82 60
6 .. 6 0/0 1920 .....	85 75	84 12
30 .. B. du Tr. 6 0/0 1922 ..	487 »	484 »
30 .. B. du Tr. 6 0/0 1923 ..	489 »	486 75
30 .. B. du Tr. 6 0/0 sept. 1923	486 25	483 50

<b>Crédit National</b>		
25 .. 5 0/0 1919 .....	425 »	419 50
25 .. Obl. 500 5 0/0 1920 ..	426 »	428 »
30 .. Bons 6 0/0 1921 .....	478 »	470 »
30 .. — décen. 6 0/0 1922 ..	467 50	465 »
30 .. — décen. 6 0/0 nouv. ..	492 75	492 75
30 .. — 6 0/0 janv. 1923 ..	459 »	452 »
30 .. — — juin 1923 .....	460 »	449 »

<b>Crédit Foncier</b>		
13 .. Communales 1879 .....	430 »	435 »
15 .. — 1880 .....	460 »	460 »
12 .. — 1891 .....	228 »	225 »
13 .. — 1892 .....	255 »	255 »
13 .. — 1899 .....	246 »	247 »
15 .. — 1906 .....	260 »	257 »
7 50 .. — 1912 .....	144 »	144 »
27 50 .. — 1920 lib. .....	390 »	382 »
32 50 .. — 1921 lib. .....	458 »	452 »
30 .. — 1922 lib. .....	424 »	423 »
30 .. — 1922 n. 1 .....	421 »	420 »
15 .. Foncières 1879 3 0/0 ..	445 »	450 »
15 .. — 1883 3 0/0 .....	235 »	230 50
15 .. — 1885 2 60 0/0 .....	250 »	242 »
13 .. — 1895 2 60 0/0 .....	267 »	273 »
15 .. — 1903 3 0/0 .....	277 »	277 »
7 50 .. — 1909 3 0/0 .....	147 75	144 »
17 50 .. — 1913 3 1/2 0/0 .....	273 25	270 »
20 .. — 1913 4 0/0 .....	373 50	376 »
16 50 .. — 1917 5 1/2 0/0 lib. ..	226 »	226 »

<b>Ville de Paris</b>		
20 .. 1865 4 0/0 .....	614 »	605 »
15 .. 1871 3 0/0 .....	330 »	327 »
20 .. 1875 4 0/0 .....	406 »	402 »
20 .. 1876 .....	405 »	405 »
10 .. 1892 2 1/2 0/0 .....	201 »	201 »
10 .. 1894-1896 .....	119 75	119 50
10 .. 1898 2 0/0 .....	226 »	227 75
10 .. 1899 2 0/0 .....	224 »	224 »
12 50 .. 1904 2 1/2 0/0 .....	235 50	235 »
11 .. 1905 2 3/4 0/0 .....	340 »	335 50
41 .. 1910 2 3/4 0/0 .....	204 »	205 »
12 .. 1910 3 0/0 .....	206 »	204 »
9 .. 1912 3 0/0 .....	186 50	185 »
25 .. 1919 lib. .....	343 »	335 »
28 75 .. 1921 lib. .....	465 »	464 »
30 .. Décennal 1922 .....	490 »	494 »

<b>Chemins de fer</b>		
30 .. Est 6 0/0 .....	400 »	394 »
25 .. Est 5 0/0 1852-54-56 ..	469 »	462 »
20 .. Est 4 0/0 1912 .....	304 »	301 »
15 .. Est 3 0/0 .....	302 »	300 »
15 .. Est 3 0/0 nouveau .....	280 »	272 »
12 50 .. Est 2 1/2 0/0 .....	292 50	255 »
15 .. Est 3 0/0 Ardennes .....	280 »	272 25
30 .. Est 6 0/0 type 1921 ..	384 »	383 »
15 .. P.-L.-M. 3 0/0 1855 ..	286 »	275 »
30 .. P.-L.-M. 6 0/0 .....	387 50	382 »
25 .. P.-L.-M. 5 0/0 .....	336 »	334 »
20 .. P.-L.-M. 4 0/0 .....	295 50	295 »
15 .. P.-L.-M. fusion 3 0/0 ..	282 »	278 »
15 .. P.-L.-M. fus. 3 0/0 n° ..	276 »	266 »
12 50 .. P.-L.-M. 2 1/2 0/0 .....	255 »	249 »
30 .. P.-L.-M. 6 0/0 1921 ..	394 »	392 »
30 .. Midi 6 0/0 .....	404 »	400 »
25 .. Midi 5 0/0 .....	382 »	382 »
20 .. Midi 4 0/0 .....	297 »	295 »
15 .. Midi 3 0/0 .....	279 »	270 »
15 .. Midi 3 0/0 nouveau .....	277 75	265 »
12 50 .. Midi 2 1/2 0/0 .....	255 50	256 50
30 .. Midi 6 0/0 1921 .....	389 50	377 »
30 .. Nord 6 0/0 (Série F) ..	389 »	390 50
25 .. Nord 5 0/0 (Série E) ..	330 »	330 »
20 .. Nord 4 0/0 (Série D) ..	323 »	325 »
15 .. Nord 3 0/0 .....	291 »	283 50
15 .. Nord 3 0/0 (Louv. S.B.) ..	285 50	283 »
12 50 .. Nord 2 1/2 0/0 (S. C.) ..	264 »	269 »
30 .. Nord 6 0/0 1921 .....	374 50	372 50
30 .. Orléans 6 0/0 .....	405 »	397 »
25 .. Orléans 5 0/0 .....	337 »	333 »
20 .. Orléans 4 0/0 .....	300 »	293 »
15 .. Orléans 3 0/0 .....	295 50	294 »
15 .. Orléans 3 0/0 1884 .....	276 »	266 »
12 50 .. Orléans 2 1/2 0/0 1895 ..	267 50	269 »
15 .. Orléans G. C. 3 0/0 1855 ..	277 50	272 50
30 .. Orléans G. C. 6 0/0 1921 ..	366 »	360 »
15 .. Ouest 3 0/0 .....	280 50	274 »
15 .. Ouest 3 0/0 nouveau .....	276 »	269 75
12 50 .. Ouest 2 1/2 0/0 .....	254 »	254 »

<b>Valeurs étrangères</b>		
4 0/0	Japon 4 0/0 1905 .....	270 » 277 »
4 0/0	Japon 4 0/0 1910 .....	178 » 184 »
25 ..	Bésil 5 0/0 1909 .....	433 » 451 »
5 0/0	Bésil 5 0/0 1914 .....	» »
3 1/2 0/0	Italie 3 1/2 0/0 .....	65 » 63 95
	Russe consolidé 4 0/0 ..	21 70 » 23 90
	Russe 3 0/0 or 1891-94 ..	14 85 » 16 15
	Russe 3 0/0 or 1896 .....	14 80 » 15 75
	Russe 3 1/2 0/0 or 1894 ..	14 70 » 15 70
	Russe 5 0/0 or 1906 .....	24 35 » 27 »
4 0/0	Russe 4 1/2 0/0 1909 .....	16 30 » 18 85
	Serbe 4 0/0 amort. 1895 ..	51 » 51 »
	Turquie Dette Ottom. ..	51 65 » 52 50
	Turquie Ott. 5 0/0 1914 ..	29 95 » 30 40

**Chemin de fer de Paris à Orléans**

**Facilités de circulation  
accordées aux ouvriers agricoles**  
Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3<sup>e</sup> classe du Tarif général est accordée toute l'année et sous réserve d'un parcours simple de 75 kilomètres au minimum, ou taxé sur cette distance, aux ouvriers agricoles se rendant à une gare quelconque du réseau d'Orléans des sections de :

Juvisy à Orléans; Brétigny à Tours; Auneau à Etampes; Etampes à Bellegarde-Quiers; Orléans à Malesherbes; Orléans à Montargis; Orléans à Gien; Orléans à Tours; Orléans à Argenton; Tours à Saincaize; Tours à Châteauroux; Tours à Port-de-Piles; Port-de-Piles à Argenton; Châteauroux et Argenton à La Châtre.  
Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de trois mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat délivré par les gares et visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles; la demande de réduction devra être faite à la gare de départ 5 jours au moins à l'avance.

Société des Transports en Commun de la Région Parisienne demande : Receveurs (lib. Sce Milit. âgés moins 40 ans). Ecrire pour renseignements : 118, rue du Mont-Cenis, PARIS (18<sup>e</sup>).

**ARDOISIÈRES**  
de MANANT-FLUMET  
**DELMAS** PROPRIÉTAIRE - EXPLOITANT  
14, rue Tronchet, Paris  
ARDOISES tous modèles et plus spécialement. 324-322

Cause vente propriété, Régisseur marié, 43 ans, sans enfants, natif du Nivernais, s'occupant 14 fermes mélangées, cherche emploi analogue, connaît élevage, agriculture, exploitation, bois et vignes, comptabilité, conduite moteurs, honnêteté et dévouement absolus.  
**BOUSSARD**, régisseur, CHATEAU DE CARHEIL, par Plessé (Loire-Infère).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : M. DAROLLE.

**LA PHOSPHODE GARNAL**

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE  
et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

**ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES  
Malades, Grippés et Convalescents**

**LYMPHATISME** : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

**MALADIES DES OS** : Rachitisme, Scrofule des enfants.

**MALADIES DE LA POITRINE** : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

**ANÉMIE** : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

**NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE** : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

**La Phosphode GARNAL  
et le Corps Médical**

**Le D<sup>r</sup> ORTEL**  
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris  
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris  
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHODE GARNAL**. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de **PHOSPHODE GARNAL** renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à l'Iode à l'état naissant.

La **PHOSPHODE GARNAL** fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N° 32.

Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

**Bibliographie**

**REVUE BLEUE**

Fondée en 1863  
Paraissant les premiers  
et troisièmes samedis de chaque mois  
Sommaire du 17 mai 1924

1. Napoléon à Digne en 1815, par Arthur Chuquet, Membre de l'Institut. — 2. L'Esprit démocratique français est-il mort ? par Etienne Fournol. — 3. Portraits d'Écrivains étrangers : Carl Spitteler, par Charly Clerc. — 4. La Délimitation de la Frontière serbo-albanaise, par XXX. — 5. L'Épouvante (Nouvelle), Traduit du russe par Paul de Chèvremont, par A.-I. Kouprine. — 6. La Politique Étrangère : La France et son Destin, par L. Dumont-Wilden. — 7. Les Œuvres et les Idées : La Crise du Récit de Voyage, par Lucien Maury. — 8. Le Roman : Une Philosophie de Sport, par Firmin Roz. — 9. Les Beaux-Arts : Les Salons, par André Pérate. — 10. Les Livres Nouveaux. — 11. La Quinzaine politique : La Question d'Orient, par René Puaux. — 12. Bulletin Maritime.  
Prix du numéro : 1 fr. 90 ; Étranger : 2 fr. 50. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain (VII<sup>e</sup>). Téléphone : Fleurus, 02-29.

**L'OPINION**

Revue de la Semaine illustrée  
Paraissant tous les Vendredis  
Sommaire du N° 49 (Nouvelle série)  
Editorial : Vers l'avenir. — Ce qu'on dit : Autour des urnes. — Les doyens. — Les professions à la Chambre. — Le Boche reste chez lui. — L'Exposition coloniale de Strasbourg. — Revision des titres nobiliaires, etc. — Affaires intérieures : Trygø. De la discipline électorale. — L. Marcellin : Réflexions sur le 11 mai. — Pierre Villette : Comment est composée la nouvelle Chambre. — Résultats des

élections, etc. — Affaires extérieures : Jacques Chastenet : Changement de pilote. — Affaires économiques : Lucien Romier : Probabilités économiques et financières de la nouvelle législature. — Notes et figures : A. de Bersaucourt : La transformation du Temple. — Littérature : André Thérive : Les contes de M. Henri de Régnier. — Robert Bourget-Pailleron : Deux témoignages sur Rémy de Gourmont. — Théâtre : Etienne Rey : « La Dépositaire ». — Arts et curiosités : Henri Clouzot : Les salons d'art appliqué moderne au Grand Palais. — Chronique Scientifique : Georges Kimpflin : Ce que l'on peut demander aux radiations infra-rouges. — Vie sportive. — Bourse.

**Abonnez-vous à  
LA REVUE HEBDOMADAIRE**

qui publie dans son numéro du 17 mai 1924 : « Ma vie intime avec Tolstoï (II) (fin) », traduit du russe par M. A. Pierre, par la Comtesse Sofia Tolstoïa. — « Souvenirs du Chevalier d'Ostabat (IV) » par Charles de Bordeu. — « Les résultats de la politique de la Ruhr (III), nos Gages et le Rapport des experts », par Wladimir d'Ormesson.

France : Un an, 60 fr. ; six mois, 34 fr. ; trois mois, 18 fr. — Étranger : Un an, 75 fr. ; six mois, 40 fr. ; trois mois, 22 fr. — Pion, 8, rue Garancière, Paris. Le numéro : 2 francs.

**LES ANNALES**

De qui et de quoi s'occupe-t-on dans les Annales de cette semaine ? D'Henry Becque, du cardinal Mercier, de Georges Mandel, de Gérôme et Géricault, de la fameuse question de Memel, de la littérature suisse, de la propagande française à l'étranger. Puis des livres nouveaux, de la situation politique, du théâtre, etc. Le tout signé de noms illustres, nombreuses gravures. En vente partout : 75 centimes.

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**  
(Personnel intéressé)  
**CAHORS (Lot)**  
INSTALLATION MODERNE  
ATELIER PRINCIPAL :  
1, Rue des Capuins  
ANNEXE :  
4, Rue Frédéric-Suisse  
21 PRESSES  
LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS